AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1718
FR0000053837-FS0994

24 octobre 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTAMIR

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 23 octobre 2018, Monsieur Maurice Tchénio a déclaré avoir franchi, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, en baisse, le 22 octobre 2018, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société ALTAMIR et détenir directement et indirectement 23 731 172 actions ordinaires ALTAMIR représentant autant de droits de vote, soit 64,96% du capital et 65,00% des droits de vote de la société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Amboise SAS[2]	23 504 862	64,34	23 504 862	64,38
Amboise Partners SA[3]	226 310	0,62	226 310	0,62
Monsieur Maurice Tchénio	0	0,00	0	0,00
Total Amboise SAS	**23 731 172**	**64,96**	**23 731 172**	**65,00**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ALTAMIR hors marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 36 530 883 actions (incluant les 18 582 actions B) représentant 36 512 301 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Détenue à 100% par M. Maurice Tchenio.
[3] Détenue à 99,9% par Amboise SAS.